



Tél : 05 63 39 50 66
Mail : snep@info82.com
2021

Golfech, le mercredi 16 juin

DEMANDE DE BRANCHEMENT

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez raccorder votre propriété au réseau public d'eau potable. Afin de nous permettre d'étudier votre projet, nous vous remercions de compléter ce dossier de demande de branchement puis de nous le retourner en y joignant les documents demandés– voir page 2).

Votre branchement sera réalisé après :

- L'obtention des différentes autorisations administratives,
- L'acceptation de votre devis **accompagné de votre règlement.**

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le service Clientèle

➤ NATURE DE VOTRE DEMANDE

○ **Nature des travaux :**

- branchement neuf
- branchement en attente (sans pose de compteur)
- déplacement de compteur
- pose de compteur

A. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Adresse du demandeur (à laquelle envoyer le devis) :

Madame, Mademoiselle, Monsieur (rayer les mentions inutiles)

Nom

Prénom :

N° de rue / rue.....

Code postal : _ _ _ _ _ Ville :

Téléphone: _ _ . _ _ . _ _ . _ _ .

E-mail :

Pour les entreprises, merci de préciser le numéro de SIRET :

- **Vous êtes :** Propriétaire
Collectivité

lotisseur/aménageur

locataire (*) N° parcelle/lot :

(*) fournir un justificatif et accord du propriétaire

▪ **Adresse précise du branchement à réaliser**

Rue/Lieu dit :
Ville : Code postal : _ _ _ _ _

B. ELEMENTS CONCERNANT LE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE

Votre projet concerne :

- une maison particulière :
 un immeuble (nombre d'appartements :)
 un établissement artisanal ou industriel, de type :
 une activité agricole, de type :

Mise en service immédiate de votre branchement après fin des travaux : oui non

C. BRANCHEMENT EN EAU POTABLE

La construction est-elle en limite de domaine public ?

Oui Non (indiquez la distance par rapport à la voie publique : m).

Nota : pour une construction dans un lotissement, renseignez-vous auprès de votre lotisseur afin de déterminer si :

- le regard de comptage est à votre charge
- le regard de comptage est à la charge du lotisseur

➤ **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

- Photocopie de l'arrêté du permis de construire (ou arrêté de lotir).
- **Plan de situation dans la commune.**
- **Plan de masse en indiquant l'emplacement souhaité du compteur.**

Nota : Pour toute demande en dehors du Plan d'Occupation des Sols (mobil home, caravane) :
- une autorisation de la Mairie

Date : **Signature :**

MERCI DE RETOURNER L'ENSEMBLE DE CE DOSSIER A :

**SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE
10 RUE DES LILAS
82400 GOLFECH
Tél : 05 63 39 50 66
Fax : 05 63 29 28 49**